:cuse de reception - Ministere de l'interieur
28-212803357-20221217-d56-tarifCimeti-DE
:cusé certifié exécutoire
éception par le préfet : 22/12/2022
ublication : 22/12/2022

DÉLIBÉRATION

56/2022 décembre

OBJET :

Tarif 2023
Cimetière

Date de Convocation et affichage : **9 décembre 2022**

Secrétaire de séance désignée : Stéphanie Charles

Assistait également à la réunion : Isabelle Paysan.

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 22 décembre 2022 et de sa publication le 22 décembre 2022
Le Maire,

Le Maire,
Christophe BARRAL

acte pouvant faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Nombre de membre en exercice : 14
Nombre de voix délibérantes : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de St Eliph, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Christophe Barral, maire

Etaient présents :
- Mesdames : Stéphanie Charles, Bernadette Coudray, Arlette Guille-Bounmy, Séverine Houry
- Messieurs : Christophe Barral, Fabien Martin, Pascal Rigot, Jean-Remi Trécul

Etaient représenté(e)s :
- Odile Bouquet par Arlette Guille-Bounmy
- Julien Pichodo par Christophe Barral
- Réjane Fillette par Stéphanie Charles
- Elodie Chevalier par Fabien Martin
- Franck Radet par Séverine Houry
- Cédric Vallée par Jean-Rémi Trécul

Assistait également à la réunion : Isabelle Paysan, secrétaire

Les conseillers décident de réévaluer les tarifs des concessions et d'instaurer une taxe de superposition.

	au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Concession 50 ans – adulte	425 €	430 €
Concession 50 ans – enfant	240 €	245 €
Concession 30 ans	230 €	235 €
Taxe de superposition	0 €	50 €
Location caveau provisoire	Gratuit (1 mois maximum)	Gratuit (1 mois maximum)
	au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Case columbarium – 15 ans	305 €	310 €
Case columbarium – 30 ans	610 €	615 €
Aire de dispersion	Gratuit	Gratuit

Les familles peuvent acheter, auprès des pompes funèbres de leur choix, des plaques dont les dimensions sont réglementées à 8 x 12cm qui seront apposées sur le « pupitre » du jardin du souvenir (à réfléchir pour mettre en place un procédé similaire pour les « portes/plaques » du columbarium, au lieu d'une gravure).

Cet exposé entendu le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou aux adjoints pour l'application de ces tarifs.

Pour extrait conforme, fait à ST ELIPH,

Le Maire

Le Maire,
Christophe BARRAL

Christophe Barral